

Les courtiers face à la lutte contre le blanchiment : la déclaration de soupçon - FFRLB2

Code produit : FFRLB2

Niveau : Initiation

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 2.5

Tarif : 250,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Courtiers et leurs collaborateurs, toutes les personnes intéressées par la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Prérequis :

Aucun

Objectif

Comprendre les obligations des courtiers en matière de lutte contre le blanchiment

Programme de la formation

- Obligations à la charge des courtiers
 - Procédures à respecter dans les cabinets de courtage
 - Relations avec les clients : les adaptations indispensables
 - Rôle de l'entreprise d'assurances
- Déclarations de soupçon
 - De la détection à la déclaration : quelles étapes ?
 - Modalités de déclaration auprès de TRACFIN
 - Suites données par TRACFIN
- Typologies des cas de blanchiment rencontrés dans le secteur de l'assurance
 - Volume des déclarations de soupçon établies par les assureurs
 - Analyse des cas les plus fréquents

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation d'exercices et de cas pratiques
- Échanges d'expériences avec les participants

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.